

SEANCE DU 1^{ER} JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le premier du mois de juillet à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Vézières se sont réunis dans la salle des fêtes en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : DURAND Jacky, Maire ; FRADIN Guy, 1^{er} adjoint ; LEBIHEN Gwenaël, 2^{ème} adjoint ; COUTABLE Bruno ; BAILLARGEAU Muriel ; GUITEL Régis ; BANCHEREAU Sylviane ; CHAUVET Etienne ; PERDRIAULT Lucie.

Etaient absents : AUDREN Bernard (pouvoir donné à DURAND Jacky) ; FRADIN Antoine (pouvoir donné à FRADIN Guy)

Date de la convocation : lundi 28 juin 2021

Monsieur DURAND Jacky, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité comme secrétaire de séance : PERDRIAULT Lucie.

OBJET : Distributeur de baguettes

Un distributeur de baguettes va être installé sur la commune société « Ma Baguette » pour un loyer mensuel (en prélèvement automatique) d'un montant de 354 € TTC.

Le conseil municipal est appelé à voter pour le choix entre les trois boulangeries qui ont répondu à l'offre :

- Cinais : 7 voix
- Beuxes : 1 voix
- Bournand : 0 voix
- 2 votes blancs

Le conseil municipal autorise donc le maire à signer la convention et toutes les pièces afférentes avec la boulangerie de Cinais pour l'approvisionnement en baguettes du distributeur et la société « Ma Baguette ». Comme convenu lors du précédent conseil une participation de 130 € mensuel (loyer machine + électricité) sera demandée à la Boulangerie de Cinais et l'assurance télécollections et l'alerte SMS seront aussi à sa charge.

OBJET : Demande d'aide financement pour l'acquisition d'un tracteur et d'une épaveuse

Deux banques ont été sollicitées pour faire une proposition de crédit pour financer des équipements pour la commune. Le Crédit agricole offrant une meilleure offre, le conseil municipal décide d'accepter leur proposition d'emprunt détaillée comme suit :

Prêt	Montant emprunté	Taux	Durée en mois	Montant du crédit (intérêts)	Frais de dossier	Périodicité des échéances
Prêt	65 000 €	0,25 %	60	488,50 €	162,50 €	Annuelle

OBJET : Acquisition tracteur

Le conseil municipal valide l'achat d'un tracteur Massey Ferguson et de son équipement associé (épaveuse Rousseau). Devis n°201801-ELA3-3 d'un montant de 71 400€ ttc pour le tracteur (avec reprise du Valtra à 10 200€ ttc) et 27 600€ ttc pour l'épaveuse (avec reprise de l'ancienne à 6 000€ ttc).

Le maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

OBJET : Assainissement mairie

Le conseil municipal valide le devis n°DE01213 de SARL MICHEL JOLY d'un montant de 9318.00€ ttc concernant l'assainissement de la mairie.

OBJET : Vote des subventions 2021

Monsieur Guy FRADIN, 1^{er} adjoint, rend compte au Conseil Municipal des demandes de subventions reçues et propose à celui-ci de voter les subventions qui seront allouées aux associations pour l'année 2021 et réparties comme suit :

- Vote des subventions aux associations hors commune

NOM	Montant subvention
Lutte contre le cancer	50 €
ADMR	300 €
Donneurs de sang	100 €
Prévention Routière	50 €
Secours Populaire	50 €
Chambre des métiers	50 €
T'Solidaire	50 €
ASEP	50 €
Jeux Intervillage	500 €
Comité de soutien Centre hospitalier de Loudun	100 €
Hôpital pour les enfants	50 €
TOTAL	1 350 €

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations communales et hors commune telles qu'elles sont énumérées ci-dessus.
Ces subventions sont inscrites à l'article 6574 du budget 2021.*